

## Compte rendu de séance Séance du 22 Février 2021

L' an 2021 et le 22 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la mairie sous la présidence de  
LEROUX Bruno Maire

**Présents** : M. LEROUX Bruno, Maire, Mmes : BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, FAYEL Magali, OZEL Agnès, MM : BESLON Bruno, DOMINGUES Bruno, LAMERANT Dominique, LE PECHOUX Patrice, REBOUD Thierry

Absent(s) ayant donné procuration : Mme FOURNIER Sophie à Mme OZEL Agnès, M. LEVAVASSEUR Franck à Mme FAYEL Magali

Absent(s) : Mmes : GILLOUARD Anne-Reine, ROUSSEL Gwenaëlle

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/02/2021

**Date d'affichage** : 11/02/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 24/02/2021

et publication ou notification  
du : 24/02/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BIZET Mireille

### **Objet(s) des délibérations**

### **Signature de la Convention avec l'État pour la Télétransmission des actes soumis au contrôle de Légalité.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le projet de convention avec l'État, représenté par Madame La Préfète de l'Oise, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES »,

Considérant, par ailleurs, que l'adhésion à SEGILOG permet de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par elle, en l' occurrence

Considérant que la transmission des actes ne peut se faire qu'après authentification du transmetteur, ce qui nécessite l'acquisition d'un certificat électronique via un contrat de fournitures,

Considérant que Berger Levrault distribue les certificats électroniques sous la dénomination, « BLES ACTES », valable 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEROUX Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de Berger Levrault

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de fournitures correspondant

Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la dépense occasionnée.

### **Délibération relative au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays de Bray**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays de Bray.

### **Délibération portant sur la délégation de signature au maire concernant la mise en conformité des arrêts de bus**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour la signature de l'arrêté pour la mise en conformité des arrêts de bus de la commune.

### **Demande de subvention concernant le remplacement des menuiseries en simple vitrage par du double vitrage à l'école et dans la salle d'activités auprès du Conseil Départemental de l'Oise**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour financer les travaux concernant le remplacement des menuiseries en simple vitrage par du double vitrage à l'école et dans la salle d'activités et dont le montant s'élève à 27 430 Euros Hors Taxes.

**Demande de subvention concernant le remplacement des menuiseries en simple vitrage par du double vitrage à l'école et dans la salle d'activités auprès de l'État (DETR)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès de l'État (DETR), pour financer les travaux concernant le remplacement des menuiseries en simple vitrage par du double vitrage à l'école et dans la salle d'activités et dont le montant s'élève à 27 430 Euros Hors Taxes.

**Demande de subvention concernant la réfection de la toiture de l'église auprès du Conseil Départemental de l'Oise**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour financer les travaux concernant la réfection de la toiture de l'église et dont le montant s'élève à 51 239,60 Euros Hors Taxes.

**Demande de subvention concernant la réfection de la toiture de l'église auprès de l'État (DETR)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès de l'État (DETR), pour financer les travaux concernant la réfection de la toiture de l'église et dont le montant s'élève à 51 239,60 Euros Hors Taxes.

**Demande de subvention concernant la réfection de la toiture de l'église auprès de la Région Hauts-de-France**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès de la Région Hauts-de-France, pour financer les travaux concernant la réfection de la toiture de l'église, et dont le montant s'élève à 51 239,60 Euros Hors Taxes.

**Demande de subvention concernant la réfection de la toiture de la salle d'activités et la toiture de la salle d'archives auprès du Conseil Départemental de l'Oise**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour financer les travaux concernant la toiture de la salle d'activités et la toiture de la salle d'archives et dont le montant s'élève à 25 029,10 Euros Hors Taxes.

**Demande de subvention concernant la réfection de la toiture de la salle d'activités et la toiture de la salle d'archives auprès de l'État (DETR)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès de l'État (DETR), pour financer les travaux concernant la réfection de la toiture de la salle d'activités et la toiture de la salle d'archives et dont le montant s'élève à 25 029,10 Euros Hors Taxes.

**Délibération pour autoriser Monsieur Le Maire à signer les avenants sur le marché de la sécurité**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant pour les travaux supplémentaires sur le marché avec l'entreprise EUROVIA.

Séance levée à 19h30

Le Maire

Bruno Leroux

